

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20241204_28

✎ Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et
la commune de Wimereux pour l'accès de la bibliothèque municipale aux services
de la Médiathèque départementale - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 28 novembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL
Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie,
LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure,
MM. SENECAI Yannick, MARLOT Loïc, SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme DAUSQUE Ludivine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme ROUSSEAU Marie-José	à	M. IVART Yves
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICE ANIMATION

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET LA COMMUNE DE WIMEREUX POUR L'ACCES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la nouvelle convention de partenariat qui a pour objet l'accès des Bibliothèques relais (Bibliothèque municipale) aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Pour ce faire, la Bibliothèque Municipale s'engage à :

- Maintenir une ouverture hebdomadaire de plus de 20 H
- Maintenir un budget annuel d'acquisition de documents d'au-minimum 1 € par habitant
- Renseigner tous les ans le Ministère de la Culture de son rapport d'activités
- Faciliter la formation des agents y compris les bénévoles, participer aux réunions de territoire
- Mettre l'accès gratuit aux emprunteurs.

Cette convention permet :

- l'apport en conseil et ingénierie en matière de création, d'organisation, d'aménagement et d'informatisation
- la formation initiale et continue des agents et des bénévoles de la Bibliothèque Municipale
- les échanges de documents, un service de réservation des emprunts et retours
- propose des outils d'animations
- de bénéficier des aides à l'investissement et/ou au fonctionnement proposées par le Département.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention d'accès des bibliothèques relais aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais, qui est établie jusqu'au 31 décembre 2028.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#